

Deux dossiers sur le bureau du prochain ministre

PPCR, évaluation : le dossier n'est pas clos

A l'instar du ministre Chatel publiant la veille de son départ en 2012 le décret sur la réforme de l'évaluation, la ministre Vallaud-Belkacem a signé en toute hâte le 5 mai ses décrets transposant PPCR à l'Education nationale. Le Journal Officiel du 7 mai les publie en même temps que plusieurs décrets d'application de la loi Travail.

Ces textes modifient profondément le statut des personnels et mettent en cause nombre de garanties statutaires actuelles. Ils instaurent le règne du «mérite individuel» et de l'arbitraire contre les droits collectifs et l'indépendance professionnelle. Ils instaurent un grade fonctionnel, la classe exceptionnelle réservée à une minorité. Ils suppriment la note chiffrée pour y substituer les compétences du référentiel des métiers du professorat et de l'éducation. Il ne s'agit plus de noter la manière de servir des fonctionnaires d'Etat sur la base d'obligations définies nationalement centrées sur l'instruction. Il n'y a plus aucune référence à l'existence de programmes nationaux et à l'aptitude de l'enseignant à les transmettre. Les critères retenus, par exemple, permettent de tenir compte des opinions des parents d'élèves et des élus politiques, les obligations locales tendent à prendre le pas sur le cadre national, au nom du projet d'établissement. Tout le monde sait que l'étape suivante, c'est le recrutement des enseignants par le chef d'établissement... Quand une porte est ouverte, certains ne demandent qu'à s'y engouffrer.

FO a voté contre ces projets au Comité Technique Ministériel le 7 décembre (ainsi que la CGT et SUD). Désormais c'est la demande d'abrogation que la FNEC FP-FO ira porter auprès du nouveau ministre.

Pour rappel, le ministre Peillon avait dû abroger à l'été 2012 le décret évaluation de son prédécesseur Chatel.

Fonctionnaires stagiaires : il est urgent d'arrêter le massacre !

La ministre a toujours refusé l'ouverture de négociations pour des mesures d'urgence concernant les conditions de la formation et de la titularisation des fonctionnaires stagiaires. Elle a maintenu coûte que coûte la masterisation des concours dans le cadre de l'autonomie des ESPE, aboutissant à des formations inutiles, des emplois du temps impossibles, des règlements coercitifs et des évaluations successives et aberrantes. Elle n'a jamais remis en question l'outil de pression que constitue le référentiel de compétences des métiers, la dévalorisation permanente, l'infantilisation insupportable.

Le constat est sans appel : 1 631 stagiaires non titularisés dans le secondaire sur 15 239, 1 734 sur 14 685 dans le premier degré. Le nombre de démissions a été multiplié par trois.

La FNEC FP-FO demandera au prochain ministre l'ouverture en urgence de ce dossier.

Il est temps de revenir sur la masterisation des concours et le référentiel de compétences des métiers du professorat qui font des modalités de titularisation un couperet insupportable. C'est à ces seules conditions que les concours enseignants seront de nouveau attractifs, alors que des disciplines sont désertées, des centaines de postes non pourvus.

Enfin, Madame Vallaud-Belkacem en bouclant ses valises dit avoir un regret, celui d'avoir mis en place de façon «trop abrupte» la réforme du collège. Le prochain ministre serait bien avisé de ne pas reproduire la même erreur.

Il n'est point d'impasse là où on peut faire marche arrière.

Il n'est point

d'impasse

là où on peut faire

marche arrière